

Distr.  
GENERALE  
S/9111  
26 mars 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 MARS 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

D'ordre de mon Gouvernement et me référant à la lettre du Représentant d'Israël (documents S/9094, A/7528) du 19 mars 1969 et à ce qu'il a appelé "l'entrée et le stationnement de forces armées irakiennes en Syrie", dont il dit qu'ils aggravent la situation dans la région, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Depuis sa guerre d'agression préméditée contre les pays arabes en juin 1967 et son occupation de territoires appartenant à trois Etats arabes, Israël poursuit ouvertement une politique d'oppression et d'éviction des résidents arabes des territoires occupés, en violation de la Charte des Nations Unies et de toutes ses obligations internationales. En outre, ses forces armées régulières poursuivent leurs attaques agressives préméditées contre les pays arabes, sans se soucier de savoir si les objectifs sont civils ou militaires.
2. Les dirigeants israéliens ne dissimulent pas leurs desseins agressifs, déclarant avec arrogance qu'ils sont résolus à maintenir leur occupation et leur annexion de territoires arabes, tandis que d'autres parmi eux réclament même l'occupation d'autres terres arabes. Pour ne mentionner que le cas le plus récent, Mme Golda Meir, dans la première déclaration qu'elle a faite en sa qualité de nouveau Premier Ministre israélien, a parlé des "frontières naturelles d'Israël telles que les hauteurs de Golan, prises à la Syrie, et Charm-el-Cheik, l'ancien poste avancé égyptien" (le New York Times du 19 mars 1969). Le 13 mars, le général de division David Elazar, Commandant du prétendu "secteur nord", c'est-à-dire les hauteurs de Golan occupées par la Syrie, a dit dans une réunion Keren Hayesod en faveur des juifs que "l'avenir des hauteurs de Golan occupées serait déterminé par la présence de colons juifs plutôt que par la présence de soldats israéliens dans la région," ajoutant que "seul l'établissement de colons

donnerait une identité juive à la région." (JTA, Daily News Bulletin, 14 mars 1969)  
Pour Menachem Begin, actuellement Ministre sans portefeuille, dirigeant du parti Herout : "les deux rives du Jourdain forment une unité historique et géographique."

3. Les gouvernements arabes ont communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, des lettres reproduisant des déclarations officielles israéliennes qui prouvent de manière décisive qu'Israël se propose de commettre de nouveaux actes d'agression contre les Etats arabes.

4. Les Etats arabes exercent leur droit naturel de légitime défense contre le danger israélien imminent qui menace l'existence même de leurs peuples et leur avenir. Ce droit de légitime défense est consacré par la Charte des Nations Unies et reconnu par le droit international. En conséquence, souffrant comme ils le font de l'occupation continue impitoyable d'Israël et se trouvant sous la menace d'une nouvelle expansion israélienne, ils sont fondés à coordonner leur propre défense, conformément au pacte commun de défense arabe.

5. Le Gouvernement syrien tient Israël responsable de tout acte d'agression qu'il peut entreprendre contre le territoire syrien et juge de son devoir de lancer un avertissement contre ce danger imminent. Ceci d'autant plus que le monde s'est maintenant habitué aux allégations et falsifications d'Israël sur le plan international comme prélude à l'agression contre les Arabes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité et je saisis cette occasion de vous renouveler, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Syrie,  
(Signé) George J. TOMEH

-----